

## Les maires ruraux font entendre leurs voix dans la campagne

Dans une motion votée à l'issue de leur assemblée, le 14 mai, les maires ruraux de France proposent cent mesures pour développer leurs communes et interpellent tous les candidats aux législatives.

La France des villes, la France des champs... Près d'un tiers des Français vit dans une commune « rurale », soit comptant moins de 3 500 habitants. En métropole, elles représentent neuf communes sur dix et près de 88 % du territoire.

Le 14 mai dernier, les élus membres de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), réunis à Lyon, ont voté une motion soulignant l'urgence d'une prise en compte spécifique de leurs communes par les différents services de l'État. Ils ont dressé une liste de cent mesures<sup>(1)</sup> susceptibles de les aider à mieux envisager le développement et la gestion afin de « restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires ».

Dans le Var, c'est Michel Gros, maire de La Roquebrussanne, qui préside la représentation locale de l'AMRF, qui regroupe 109 membres sur les 153 communes du département<sup>(2)</sup>. Il revient sur les principaux points évoqués dans la motion.

**Ce n'est pas la première fois que les maires ruraux font entendre leurs voix pour demander davantage de considération...**

Cela prouve que ces requêtes sont importantes et ne trouvent toujours pas l'écho suffisant. Nous ne sommes pas satisfaits des effets de la loi NOTRe<sup>(3)</sup>. Nous sommes parvenus à faire mettre en place un « agenda rural » par le Premier ministre Jean Castex en 2019. Il faut maintenant améliorer sa mise en œuvre et bien montrer que l'on est force de proposition. La motion a été adressée à l'ensemble des candidats à l'élection législative afin de les interpellier sur la ruralité.

**« Les gens apprécient la qualité de vie du monde rural : à nous de leur proposer le confort et des services. »**

À la lecture des cent propositions, on constate que certains énoncent un désir de définir certaines mesures de centralisation en place, notamment en ce qui concerne les transferts de compétences aux intercommunalités. Cela n'a rien d'une vision passéiste. Nous ne sommes pas contre le regroupement, mais

contre sa marche forcée. Il ne s'agit pas de lutter contre l'intercommunalité, mais bien de réaffirmer que la commune doit conserver le premier rôle quand il s'agit de représenter les services publics auprès des habitants d'un territoire. Elle a été dépossédée de ses moyens d'action et de développement propres, notamment financiers : disparition de la taxe d'habitation, des impôts sur les entreprises, baisse progressive des dotations de l'État... Ajoutez à cela la difficulté d'accès grandissante aux services publics, à la médecine, au logement... Vous vous retrouvez avec une population rurale mécontente qui, on la vu lors de la dernière élection présidentielle, vote majoritairement pour un parti qui promet de mieux traiter la France « périphérique ». C'est le signe d'une perte de confiance dans les élus et dans les administrations locales. Il nous faut rétablir ce lien.

**Vous dénoncez la centralisation à marche forcée. L'union n'est-elle pas un moyen de peser davantage ?**

Elle est utile et nécessaire, à condition que les communes restent en mesure de maîtriser leur destin. Nous souhaitons par exemple que soit mis en place un programme « Villages d'avenir », sur le même procédé que les « Petites villes de demain » ou « Action cœur de ville » : cela permettrait de disposer d'une expertise technique centralisée pour, par exemple, réhabiliter le bâti ancien. Les jeunes ne trouvent plus de logement dans leur commune... Les maisons de village peuvent être préemptées et regroupées, puis réhabilitées pour proposer une offre de logement moderne. Les gens apprécient la qualité de vie du monde rural : à nous de leur proposer le confort et des services pour qu'ils puissent y vivre convenablement.

**On a beaucoup évoqué les difficultés d'accès à certains services, notamment de soins.**

En ce qui concerne les services publics, on voit se mettre en place des Maisons France services, qui centralisent l'accès à différentes institutions. À terme, il y en aura 24 dans le Var... Elles ne peuvent pas cependant compenser la disparition de services privés. Les médecins, par exemple. Différentes options sont à l'étude pour les inciter à s'installer. La bonne solution reste à trouver. On compte



Michel Gros, maire de La Roquebrussanne et président de l'antenne varoise de l'Association des maires ruraux de France.

(Photo doc Hélène Dos Santos)

pendant qu'il faudra probablement attendre encore des années avant d'espérer parvenir à une situation normale. Aujourd'hui, l'espérance de vie augmente moins vite en campagne qu'en ville... C'est contradictoire avec le fait que la qualité de vie y est globalement meilleure. Mais, éloignés, on tarde à consulter, au risque de voir empirer des pathologies. Nous devons régulièrement négocier pour conserver certains services. On a, par exemple, reçu l'assurance de la part de La Poste qu'elle maintiendra les distributeurs de billets là où c'est la dernière enseigne à en disposer dans la commune. On a aussi la chance d'entretenir de bonnes relations avec certaines administrations. Ici, l'Éducation nationale prend le temps de nous écouter et de répondre au mieux quand on évoque une ouverture ou une fermeture de classe. Il faut pourtant prendre en compte les aléas du monde

**« Les élus sont contraints par des procédures administratives qui limitent leur vision. »**

rural : on a une carte à jouer avec le développement du télétravail et, donc, des réseaux haut débit. Là, il faut mettre davantage de moyens. On ne peut pas dire à un professionnel qu'il n'aura pas accès à internet et devra arrêter de travailler parce qu'un camion a abattu un poteau... Il faut donc davantage sécuriser et tout enterrer. C'est plus cher, mais cela correspond à un besoin.

**Quel argument faites-vous valoir pour solliciter davantage de moyens de la part de l'État ?**

On a, pendant longtemps, été dirigés par des hommes politiques qui savaient imposer

leur vision et sa mise en œuvre. Aujourd'hui : les élus sont contraints par des procédures administratives qui limitent leur vision, la bloquent parfois. Le fonctionnement technocratique actuel considère les communes selon leurs habitants : « tant d'habitants, c'est tant de richesse produite, tant de subventions. » Nous voulons que les communes, leurs richesses et leurs besoins soient plutôt considérés selon l'espace sur lequel ils sont installés. Par exemple : le territoire de La Roquebrussanne jouit d'espaces boisés, qui retiennent le carbone produit par les activités humaines. L'eau qui ruisselle dans l'Issole, puis dans le Caramy et le lac de Carcès, finit par être traitée et consommée dans l'aire toulonnaise. Nous réservons des espaces agricoles pour permettre à des agriculteurs de fournir leurs produits localement. Nous sommes gardiens de ces ressources : cela justifie des moyens accrus pour les entretenir et les développer.

**Vous demandez également que les élus locaux bénéficient d'un statut. Pourquoi ?**

Parce qu'il devient difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager pour la cause commune, à être confrontées aux nombreux problèmes qu'un élu doit gérer chaque jour. Regardez, moi, je me suis investi, entre autres, pour la commune de La Roquebrussanne, une fonction pour laquelle je touche environ 1 200 euros. Pour cela, j'ai arrêté ma carrière professionnelle, où je gagnais mieux ma vie. Il ne s'agit pas de professionnaliser les élus, mais de leur offrir une garantie de retour à la vie professionnelle et un accompagnement dans leur fonction et leurs décisions.

**Envisagez-vous de faire pression pour être enfin entendus ?**

Nous ne disposons pas d'autres moyens que ceux qui affecteraient le service aux administrés, soit tout l'inverse de ce que nous voulons. Nous continuerons donc à faire entendre nos revendications auprès des parlementaires et du gouvernement.

RECUEILLI PAR G. JAMET  
gjamet@varmatin.com

1. www.amrf.fr/2022/05/16/100-mesures-de-lamrf-face-a-lurgence-territoriale/

2. Vingt-sept d'entre elles sont membres sans toutefois correspondre aux critères.

3. « Nouvelle organisation des territoires de la République », promulguée en 2015.